

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: **AS KANTIA**
E-MAIL: **chips650fmx@gmail.com**
TÉLÉPHONE: **0633655763**
ORGANISATEUR TECHNIQUE: **MINONDO Julien**

N° D'ÉPREUVE FFM: **381**
DATE: **04/10/2026**
LIEU: **64310 St Pée sur Nivelle**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BROQUES Eric	Licence : 082315
Président du Jury ou Arbitre*	LESTERLOU Stéphane	Licence : 015611
Membre du Jury	ETCHEVERRY Louise	Licence : 009814
Membre du Jury	RAUZY Hervé	Licence : 294481
Commissaire technique responsable	DOURTHE Maryse	Licence : 414733
Responsable du chronométrage	LMNA	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
MX2	15		100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
MX1	15		126cc à 500cc 2T et de 251cc à 600cc 4T	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
MXV	37 01/01		OPEN	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
MXF	15		OPEN	☒ Solo ☐ Equipage de 1 pilotes
Motos Anciennes	15		125cc à 500cc 2T et de 250cc à 600cc 4T	☒ Solo ☒ Equipage de 1 ou 2 pilotes
MX2D	15		100CC à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MX1D	15		126cc à 500cc 2T et de 251cc à 600cc 4T	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MXVD	37 01/01		OPEN	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
MXDF	15		OPEN	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.
Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

AS KANTIA
St Pée sur Nivelle

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... 1 médecin urgentiste (non nommé à ce jour, voir convention AMUS)

Nombre de secouristes 10

Nombre d'ambulance(s) 02

Hôpital le plus proche C.H BAYONNE (64)

Temps de trajet (en min) 20 mns

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Circuit Motocross Kantia

Adresse D.255 - 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Caractéristiques :

Longueur du circuit 5,4 kms

Largeur minimum de la piste 5

Nombre d'OCP* 15

*Officiels Commissaires de Piste

**DIFFICULTÉS
ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 150

(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : 00

(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 29/06/2026

AS KANTIA
St Pée sur Nivelle

VISA DE LA LIGUE

DATE: 01/07/2026



Secrétariat
ESCASSEFORT

PD

VISA DE LA FFM

DATE: 12/08/2026
NUMÉRO: 26/0755



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDURANCE TOUT-TERRAIN

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve



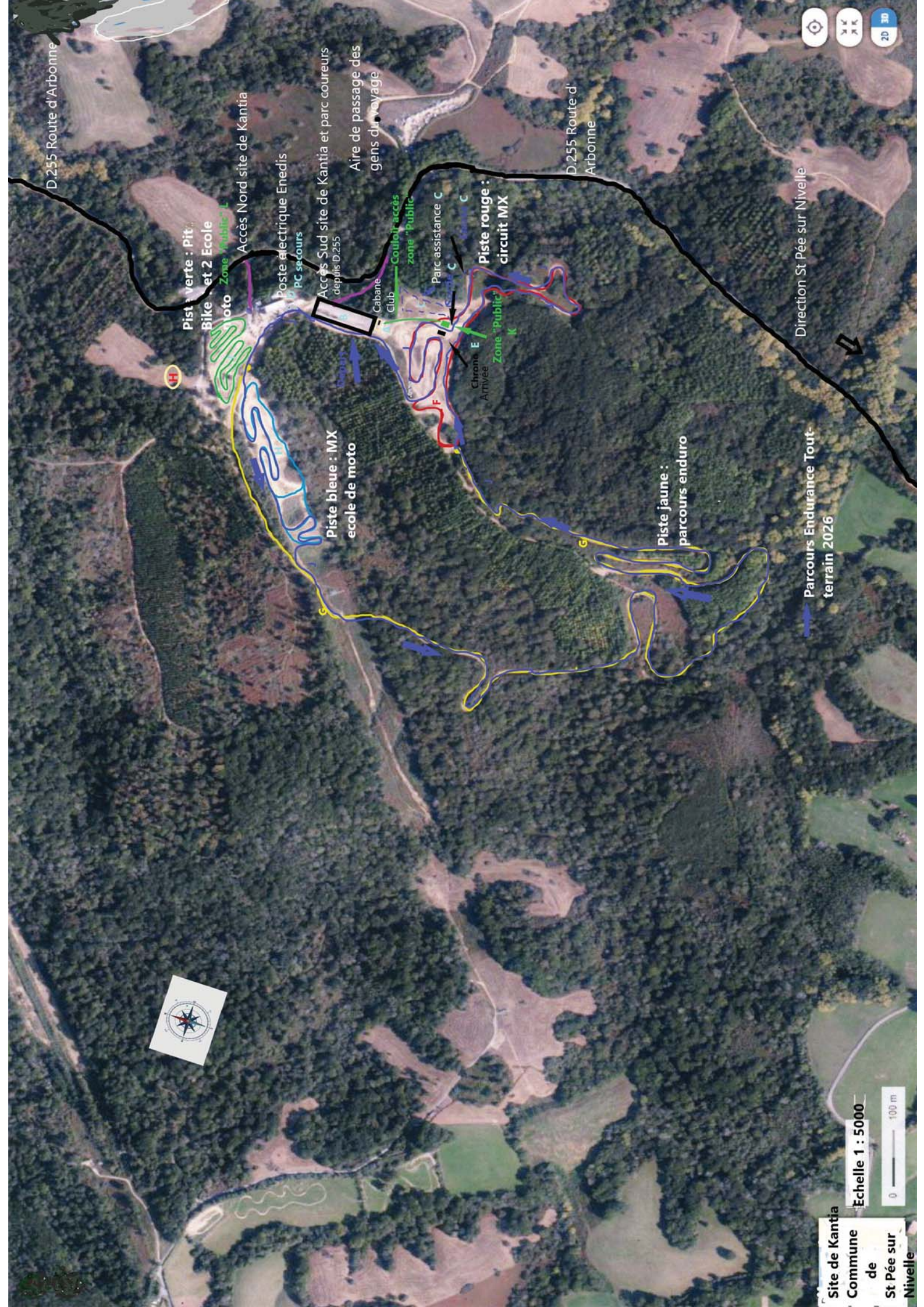
MOTO-CLUB : AS KANTIA

DATE : 04/10/2026

LIEU : Circuit de Kantia - 64310 Saint Pée sur Nivelle

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
03/10/2026 - 17h30	Contrôles administratifs	Toutes	01h30
03/10/2026 - 17h30	Contrôles techniques	Toutes	01h30
04/10/2026 - 07h30	Contrôles administratifs ☐	Toutes	02h20
04/10/2026 - 07h30	Contrôles administratifs ☐	Toutes	02h20
04/10/2026 - 10h00	Essais libres + chronos ☐	Toutes	45 mns
04/10/2026 - 11h00	Repas ☐	Officiels - Secours - Organisateurs	50 mns
04/10/2026 - 12h00	Briefing pilotes - Prégrille ☐	Tous les pilotes	10 mns
04/10/2026 - 12h15	Départ pilotes solos ☐	Pilotes solos	03h00
04/10/2026 - 12h17	Départ pilotes duos ☐	Pilotes duos	05h00
04/10/2026 - 15h15	Arrivée pilotes solos ☐	Pilotes solos	03h00
04/10/2026 - 17h17	Arrivée pilotes duos ☐	Pilotes duos	05h00
04/10/2026 - 18h00	Remise des prix ☐	Toutes	01h00
04/10/2026 - 19h00	Fin ☐		

AS KANTIA
St Pée sur Nivelle



D.255 Route d'Arbonne

Piste verte : Pit
Bike et 2 Ecole
moto Zone "Public" L

Accès Nord site de Kantia

Poste électrique Enedis
PC secours

Accès Sud site de Kantia et parc coureurs
depuis D.255

Cabane
Club

Zone "Public"
Coulouir accès

Parc assistance C

Piste rouge :
circuit MX

Chrono E
Armée

Zone "Public" K

Piste bleue : MX
ecole de moto

Piste jaune :
parcours enduro

Direction St Pée sur Nivelles

Parcours Endurance Tout-terrain 2026



Site de Kantia
Commune
de
St Pée sur
Nivelles

Echelle 1 : 5000

0 100 m

Descriptif plan de masse et déroulement Endurance Tout-terrain du 26 avril 2026.
N° Epreuve FFM : 381

1/ Le site de Kantia :

Il est entièrement clôturé, est composé pour l'occasion, des éléments suivants :

- **Un accueil pour contrôles administratifs et techniques à la cabane club (A).**
- **Un parking pour pilotes et publics (B).**
- **Une zone appelée parc d'assistance ou parc ravitaillement (C).**
- **Une zone PC secours (D).**
- **Un local de chronométrage (E).**
- **Une piste principale appelée MX (courses – entraînements) – (tracé rouge) (F).**
- **Un parcours enduro (tracé jaune) (G).**
- **Une piste école de moto MX (tracé bleu ciel) (H).**
- **Une piste école de moto, découverte ou initiation, Pit Bike 1 et 2 (tracé vert) (I).**
- **Le tracé pour la course d'endurance (tracé bleu foncé) (J).**
- **Une zone « Public » et couloir d'acheminement (K).**
- **Une seconde zone « Public » (L).**

2/ Format évènement :

L'endurance tout-terrain de l'AS Kantia est proposée dans le format suivant :

- Une catégorie solo (un pilote, une moto) .
- Une catégorie duo (une équipe de deux pilotes et une ou chacun leur moto sous forme de relais).
- Chaque catégorie comprend des sous-catégories qui correspondent à l'âge et le type de moto (de 15 ans à 60 ans et plus ainsi que des cylindrées différentes ; de 125 cm³ à 600 cm³, 2 temps ou 4 temps.

3/ Le tracé :

Le parcours pour l'endurance tout-terrain du 4 octobre 2026, utilise uniquement les divers tracés du site de l'AS Kantia, sans emprunter Pit Bike 1 et 2 qui vont être une zone « Public », ni emprunter de voie publique. Il est totalement clôturé (tracé bleu foncé).

Le départ donné, sous le parking public et concurrents (B), les pilotes partent en direction de la piste école de moto MX (bleue clair) puis vers le parcours d'enduro (jaune), pour arriver sur le circuit MX (rouge) et revenir au point de départ et ainsi de suite pendant la durée décrite. Cet ensemble représentant le parcours est tracé de couleur bleu foncé .

3/ Les Essais - La course :

- Une séance de 45 minutes sera dédiée aux essais « libres et chronos ». Cette séance déterminera un placement et alignement sur la grille de départ . Au départ ; pilote genou à terre et moto tenue par un piquet.
- Le départ sera donné dans la partie désignée ci-dessus à la sortie du circuit MX par le Directeur de Course de la Ligue Motocycliste de Nouvelle Aquitaine (LMNA) à 12h15.
- Un premier départ sera donné, pour la catégorie « solo » et deux minutes après, la catégorie « duo ».

- Les pilotes partiront en direction de la piste « école de moto MX ». Un pointage sera effectué par électronique (Transpondeur sur moto) et sous contrôle de commissaires techniques (LMNA).
- Le relais et ravitaillement pour les équipages « Duo » ou « Solo » auront lieu au parc assistance (C) en empruntant les accès : entrée et sortie, dédiés.
- Le PC secours (D) sera situé en bas du parking. Des équipes de secouristes seront positionnées selon les directives de leur responsable.
- L'arrivée aura lieu au passage devant la table « Chrono » (E) ; trois heures après le départ pour les solos et cinq heures après pour les duos.
- Pendant la course, des commissaires de pistes fixes seront positionnés sur l'ensemble du tracé ainsi que des marshalls, mobiles à moto, se déplaceront sur la totalité du parcours (J) afin de s'assurer du bon déroulement de l'épreuve, prévenir et porter secours en cas de difficultés d'un concurrent.
- Pendant l'épreuve le public aura accès à deux zones (K) et (L), contrôlées par des bénévoles du club.

4/ Final :

Un classement sera établi par catégorie qui donnera lieu à une remise de prix.



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**ASSOCIATION SPORTIVE DE KANTIA
D 225 - 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304- 2026-03333** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **ENDURANCE MOTO TOUT-TERRAIN DE KANTIA** se déroulant à **SAINT PEE SUR NIVELLE** du **03/10/2026** au **04/10/2026**.

Cette attestation est valable du **03/10/2026** à **15h30** au **04/10/2026** à **21h00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **La Défense**, le **29 juin 2026**

Pour la société,

Corinne CALENDINI
Directrice Vie individuelle et IARD

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.